

**Établissement et exploitation d’un centre d’entreposage et de manutention de sels de voirie et d’abrasifs**

Article 292 du *Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement*

Formulaire d’activité – AM292

Renseignements

Portée du formulaire

Ce formulaire vise une nouvelle demande d’autorisation ou une modification d’autorisation touchant l’établissement et l’exploitation d’un centre d’entreposage et de manutention de sels de voirie et d’abrasifs'?' utilisés pour l’entretien hivernal de voies publiques'?' ainsi que le stockage de saumure en réservoir de surface dans un tel centre assujettie à une autorisation en vertu du paragraphe 10 du premier alinéa de l’article 22 de la *Loi sur la qualité de l’environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), ci-après appelée la LQE.

**Important**! À partir du 8 décembre 2023, deux nouvelles activités seront assujetties à une autorisation, à savoir l’établissement et l’exploitation d’un centre d’entreposage et de manutention de sels de voirie et d’abrasifs utilisés pour l’entretien hivernal de voies publiques. Il est recommandé d’utiliser dès maintenant le présent formulaire.

Fournir les renseignements demandés

Vous devez répondre à toutes les questions à moins d’indication contraire. Les réponses à fournir visent uniquement les activités décrites dans la portée de ce formulaire.

Les renseignements demandés peuvent être fournis à même le formulaire ou dans un document joint à la présente demande, auquel cas vous devez indiquer le nom du document joint ainsi que la section où figurent lesdits renseignements.

Notes :

* Les cases à cocher grisées ☐ R ☐ NR ☐ SO, figurant à l’extrémité droite des questions, sont réservées au ministère.
* Les termes suivis du point d’interrogation '**?**' sont définis dans le lexique situé à la fin du formulaire.

Références

Loi et règlements liés au présent formulaire

Site Web du Gouvernement du Québec – [Lois et règlements du ministère](https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/environnement/lois-et-reglements), plus précisément :

* Loi sur la qualité de l’environnement (RLRQ, chapitre Q-2) – ci-après appelée la LQE
* Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement (RLRQ, chapitre Q-2, r. 17.1) – ci-après appelé le REAFIE
* Règlement sur la gestion de la neige, des sels de voirie et des abrasifs (RLRQ, chapitre Q-2, r. 28.2) – ci-après appelé le RNeige
* Règlement sur l’assainissement de l’atmosphère (RLRQ, chapitre Q-2, r. 4.1) – ci-après appelé le RAA

Documents de soutien, guides et outils de référence

* [Guide d’échantillonnage à des fins d’analyses environnementales](https://www.ceaeq.gouv.qc.ca/documents/publications/echantillonnage.htm)
* [Guide de référence du REAFIE](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/reafie/index.htm)
* Site Web du ministère - [Neiges usées](https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/neiges_usees/index.htm) :
	+ - Guide de référence du Règlement sur la gestion de la neige, des sels de voiries et des abrasifs.
1. Type de demande

1.1 La demande vise-t-elle la modification d’une autorisation ministérielle existante (art. 29 REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.

1.2 Décrivez en détail le changement qui requiert une modification de l’autorisation, son contexte et son impact sur l’autorisation à modifier, et ce, à l’égard de l’activité d’établissement et d’exploitation du centre d’entreposage et de manutention de sels de voiries et d’abrasifs'?' (art. 29(3) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Note : Cette description doit permettre de bien comprendre la demande de modification.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

Consignes pour remplir la suite du formulaire

Si la demande de modification d’une autorisation **vise à ajouter une nouvelle activité**, vous devez remplir le présent formulaire dans son intégralité (art. 30 al. 2 (1) LQE).

Si la demande de modification d’une autorisation **vise à changer une activité autorisée**, assujettie à une autorisation en vertu de l’article 22 de la LQE, vous devez remplir uniquement les questions concernées par la modification et fournir toute information demandée dans le formulaire qui n’a pas déjà été transmise ou qui nécessite une mise à jour (art. 30 al. 3 LQE). Toutefois, la section Impacts sur l’environnement'**?**' est à remplir dans tous les cas de modifications.

1. Description de l’activité
	1. Nature de l’activité

2.1.1 Décrivez l’activité d’établissement et d’exploitation du centre d’entreposage et de manutention de sels de voiries et d’abrasifs'?' (CEMS) (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples d’informations à fournir :

* le territoire desservi;
* les quantités de sels et d’abrasifs utilisées annuellement pour le réseau routier desservi;
* le lieu et la superficie de l’aire d’exploitation.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.1.2 Dans le tableau ci-dessous, décrivez les sels de voirie, les abrasifs'?' ainsi que toutes autres matières stockées dans le CEMS (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Type de matières stockées**Précisez le type de sel de déglaçage, d’abrasifs ou de matières alternatives. | **Description de la matière** Pour les mélanges et les saumures, précisez le pourcentage de sels de voirie contenu dans les abrasifs entreposés. | **Quantité maximale de matières (m³ ou tonne métrique) stockée en tout temps sur le site**  | **Quantité maximale reçue annuellement (m3) ou (tonne métrique)** |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

* 1. Excavation et gestion des sols

2.2.1 L’activité concernée par la demande nécessite-t-elle l’excavation ou le déplacement de sols susceptibles d’être contaminés (art. 17 al. 2 (2) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples de sols potentiellement contaminés :

* un site ayant déjà supporté une activité industrielle ou commerciale visée à l’annexe III du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (RPRT);
* un site où il y a eu d’autres activités susceptibles d'avoir contaminé le terrain (ex. : entreposage de produits chimiques, atelier mécanique, présence de remblais d’origine inconnue, etc.);
* un site présentant des terrains contigus où se sont exercées des activités industrielles ou commerciales citées aux deux points précédents.

Notes :

* Une étude de caractérisation de phase I du terrain permet de déterminer si le site est susceptible d’être contaminé ou s’il a déjà supporté une activité industrielle ou commerciale visée par l’annexe III du RPRT.
* Lorsque le terrain est susceptible d’être contaminé, le formulaire de description complémentaire ***AM17a – Historique du terrain*** doit être rempli.

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.3.

2.2.2 Dans les zones contaminées ou susceptibles d’être contaminées, les sols sont-ils échantillonnés et analysés pour les contaminants'?' potentiellement présents (art. 17 al. 2 (2) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la question 2.2.5.

2.2.3 Indiquez l’estimation du volume des sols contaminés selon les plages de contamination applicables (art. 17 al. 2 (2) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Plage de contamination**  | **Volumes laissés en place** (m3) | **Volumes excavés** (m3) |
| A – B | *Saisissez les informations.* | ... |
| B – C | ... | ... |
| > C | ... | ... |
| > Annexe I du RESC (> D) | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

|  |
| --- |
| [ ]  Ne s’applique pas. *Justifiez.*  |

Pour connaître les critères de sol (A, B et C), consultez la section 8.2.1 et les annexes 1 et 2 du *Guide d’intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés*.

Pour faciliter l’analyse de la demande, il est recommandé de fournir une étude de caractérisations des sols, les résultats d’analyse ou tout autre document pouvant contribuer à la description de l’activité. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

2.2.4 Le niveau de contamination des sols est-il compatible avec les usages projetés (art. 17 al. 2 (2) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Pour connaître les critères d’usage, consultez la section 8.2.1 du *Guide d’intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés.*

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non, *justifiez.* |

2.2.5 Décrivez la gestion des sols excavés ou déplacés sur le terrain d’origine (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples d’informations à fournir :

* le mode d’entreposage temporaire sur le terrain d’origine (ex. : recouvrement avec des toiles étanches);
* l’estimation du volumes des sols entreposés;
* le mode de gestion prévu (élimination, valorisation, traitement);
* la destination des sols (autre lieu autorisé à les recevoir ou conservés sur le terrain d’origine);
* toute autre information pertinente.

Notez que les sols doivent être gérés conformément aux exigences du *Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés* (RSCTSC), *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (RPRT), *Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés* (RCTSCE) et *Règlement sur l’enfouissement des sols contaminés* (RESC).

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Construction et aménagement du site

2.3.1 La demande concerne-t-elle uniquement l’exploitation du CEMS dans des installations déjà autorisé par la LQE?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Les installations comprennent notamment les bâtiments, les infrastructures, les ouvrages et les aménagements (plateforme d’entreposage). Pour répondre oui, tous les aménagements et les constructions servant aux activités de la présente demande doivent être autorisés, avoir fait l’objet d’une déclaration de conformité ou être admissibles à une exemption, et ce, **sans modification et aux fins de l’activité concernée**.

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Oui, passez à la section 2.4.

2.3.2 Décrivez, de manière détaillée, les constructions, les bâtiments, les ouvrages et tous autres aménagements du CEMS en précisant s’ils sont existants ou à construire (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples d’informations à fournir :

* la description des travaux (excavation, remblai, dynamitage, etc.);
* la description des bâtiments (dimensions, matériaux, etc.);
* les aires d’intervention (lavage de la machinerie, stockage de la neige usée, etc.);
* l’aménagement intérieur et extérieur des bâtiments;
* l’aménagement des surfaces imperméables;
* l’aménagement du site (fossés, voies d’accès, etc.).

Pour faciliter l’analyse de la demande, il est recommandé de joindre un plan d’aménagement, des plans et devis'**?**' ou tout autre document pouvant contribuer à cette description. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.3.3 Dans le tableau ci-dessous, décrivez les aires d’entreposage et de manutention (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples d’aires d’entreposage et de manutention visée :

* les aires de manutention et de chargement des sels et des abrasifs'**?**';
* les réservoirs de surfaces de saumures non exempté à l’article 294.1 du REAFIE;
* les aires d’entreposage temporaire et permanent.

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identification de l’aire d’entreposage ou de manutention**  | **Type de matières stockées** Comme indiqué au tableau de la question 2.1.2 | **Description des installations** | **Dimension des installations (m)** | **Type de surface**Indiquez les matériaux et précisez si la surface est étanche. | **Type de recouvrement des matières (s’il y a lieu)**  | **Hauteur maximale des empilements (m)** |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.3.4 Indiquez la capacité maximale d’entreposage de sels et d’abrasifs'?', en volume (m3) ou en poids (tonnes) (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.3.5 La demande vise-t-elle uniquement la construction sans l’exploitation de l’établissement (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Oui, passez à la section 2.5.

* 1. Caractéristiques techniques et opérationnelles

2.4.1 Décrivez les opérations en précisant chacune des étapes liées à l’exploitation du CEMS (art. 17 al. 1 (1) à (3) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples d’opérations :

* les aménagements saisonniers;
* la réception et la manutention des matériaux;
* le chargement et le déchargement des épandeurs;
* les équipements utilisés lors des opérations;
* le lavage des équipements;
* le nettoyage des aires;
* l’entretien du site;
* la fermeture saisonnière.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Description et gestion des eaux

2.5.1 L’activité comprend-elle la gestion des eaux pluviales ou de ruissellement'?' (incluant la neige) (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples :

* l’aménagement des pentes du terrain pour éviter que les eaux entrent en contact avec les activités;
* l’utilisation de fossés pour le transport des eaux pluviales;
* l’enlèvement et l’entreposage de la neige contaminée par les activités.

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.6.

2.5.2 Décrivez les eaux pluviales et de ruissellement'?' ainsi que leur mode de gestion (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples d’informations à fournir :

* le système d’écoulement des eaux de ruissellement;
* le dispositif de dérivation des eaux propre (celle à l’extérieur du site);
* le système de collecte des eaux chargées de sel.

Notez que l’installation, la modification et l’extension d’un système de gestion des eaux pluviales peuvent être assujetties à une autorisation en vertu du paragraphe 3 du premier alinéa de l’article 22 de la LQE. Dans ce cas, vous devez fournir l’information dans le formulaire spécifique à la gestion des eaux des pluviales et indiquer le nom du formulaire dans la zone de réponse.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.5.3 Décrivez comment sont gérées les eaux en contact avec des matières entreposées et avec les aires de manutention, de chargement, de lavage et d’entreposage (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Cette description doit comprendre les aménagements prévus à cette fin tels que les ouvrages de collecte.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Mesures limitant les impacts sur l’environnement

2.6.1 Décrivez les mesures appliquées et les choix retenus permettant d’éviter ou de minimiser les impacts sur l’environnement'?' de l’activité visée par la demande (art. 17 et 18 REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples de précisions à fournir :

* les caractéristiques techniques d’aménagement permettant que les eaux de pluie, de ruissellement et de fonte n’entrent pas en contact avec les sels de voirie et les abrasifs'**?**';
* l’adaptation de l’échéancier ou de l’horaire de travail pour minimiser le bruit;
* les matériaux ou les bâtiments adaptés pour éviter que les sels et les abrasifs ne soient exposés aux intempéries ou que le sel n’affecte l’étanchéité de la structure;
* le mode d’exploitation permettant de réduire les quantités de sels utilisés;
* l’emplacement du site permettant de limiter les impacts sur les milieux humides'**?**' et hydriques'**?**', sur les prélèvements d’eau, sur les résidences à proximité et d’autres éléments sensibles à la contamination aux sels.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| [ ]  Ne s’applique pas*. Justifiez.* |

* 1. Modalités et calendrier de réalisation

2.7.1 Dans le tableau ci-dessous, indiquez les dates de début et de fin, ou la durée, des différentes étapes de réalisation des travaux (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples d’étapes de réalisation :

* le déboisement et toutes autres activités préparatoires;
* la construction des bâtiments, des entrepôts et des ouvrages;
* l’exploitation de l’activité;
* si connue, la date de fin de l’exploitation de l’activité

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Étapes de réalisation  | Date de début  | Date de fin | Durée |
| *Saisissez les informations.* | *Sélectionnez la date.* | *Sélectionnez la date*. | *Précisez la durée.* |
| ... | *..*. | *..*. | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | *..*. | *..*. | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

1. Localisation des activités
	1. Plan de localisation

3.1.1 En complément des informations demandées dans le formulaire général *AM16b –* *Description du projet* ou *AM27b – Description du projet modifié* concernant le plan de localisation, indiquez dans ce plan l’emplacement des éléments suivants (art. 17 al. 2 (1) et (2) REAFIE) :

[ ] R [ ] NR [ ] SO

* les zones d’intervention :
	+ - les aires de manutention,
		- les aires d’entreposage de sels et des abrasifs;
* les éléments suivants, le cas échéant :
	+ - le système de collecte des eaux de ruissellement,
		- les aires de lavage du matériel et de la machinerie,
		- les surfaces imperméables,
		- les aires d’entreposage pour la neige usée du site de stockage,
		- les regards, les fossés.

**Les éléments localisés sur le plan doivent correspondre à la réalité (dimensions et localisation).**

Selon le projet, plus d’un plan de localisation peut être fourni.

Les formats de fichiers acceptés sont JPEG et PDF.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

* 1. Description du site et du milieu environnant

3.2.1 Décrivez le site du CEMS, en incluant les principales caractéristiques des milieux concernés (art. 17 al. 2 (2) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples de caractéristiques :

* les milieux humides'**?**' et hydriques'**?**' situés à proximité, incluant les zones inondables;
* les nappes libres ayant un potentiel aquifère élevé;
* les prélèvements d’eau à proximité, incluant les aires de protection des prises d’eau;
* les zones de végétation d’intérêt (ex. pour une zone tampon, l’agriculture);
* le type de recouvrement de sols sur le site;
* les fosses septiques à proximité.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

3.2.2 Est-il prévu qu’une ou des normes de localisation et d’aménagement décrites à l’article 8 et 9 du RNeige ne soient pas respectées (art. 17 al. 2 (2) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 4.

3.2.3 Décrivez les normes de localisation qui ne seront pas respectées et précisez les mesures qui seront prises pour éviter les impacts sur ces milieux sensibles (art. 17 al. 2 (2) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Par exemple, détaillez les activités de surveillance de la qualité des eaux souterraines si un puits pour la consommation humaine se trouve à moins de 100 mètres de l’exploitation.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Impacts sur l’environnement

Conformément à l’article 18 du REAFIE, il est de votre responsabilité d’informer le ministère des impacts potentiels cumulés de toutes les activités du projet.

Formulaires d’impacts

Les renseignements sur les impacts doivent être déclarés dans des formulaires distincts, appelés « formulaires d’impacts », lesquels permettent de fournir les informations obligatoires prévues à l’article 18 du REAFIE lors du dépôt d’une demande. Vous devez y décrire notamment les impacts anticipés ainsi que les mesures d’atténuation, de surveillance et de suivi pour les activités concernées par la demande présentée.

Les formulaires d’impacts applicables au projet doivent être cochés dans le formulaire général ***AM16c – Identification des activités et des impacts*** ou ***AM27c – Identification des activités et des impacts du projet modifié***.

Chaque activité composant un projet peut avoir des impacts sur la qualité de l’environnement'**?**' et ces impacts peuvent être distincts ou communs à d’autres activités d’un même projet. Il est donc important de considérer l'ensemble du projet avant de remplir un formulaire d’impacts et de ne remplir qu’un seul formulaire d’impacts par type d’impact.

La section qui suit identifie les principaux formulaires d’impacts à remplir pour le projet. Selon les particularités du projet et des activités qui le composent, il est possible que d’autres formulaires d’impacts que ceux listés ci-dessous soient requis.

* 1. Bruit

4.1.1 L’établissement et l’exploitation du CEMS sont-ils susceptibles de générer du bruit pouvant causer des nuisances (art. 18 REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples de sources de bruit à déclarer dans le formulaire d’impacts ***AM18a - Bruit*** :

* l’entreposage et le transbordement de matières;
* les opérations de chargement de sels et d’abrasifs'**?**';
* la circulation de la machinerie lourde.

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 4.2.

4.1.2 Fournissez le formulaire d’impacts *AM18a – Bruit* (art. 18 REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ]  Je confirme la soumission du formulaire d’impacts ***AM18a - Bruit*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Eaux de surface, eaux souterraines et sols

4.2.1 L’établissement et l’exploitation du CEMS sont susceptibles d’avoir un impact sur les eaux de surface, les eaux souterraines et les sols. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impacts *AM18b — Eaux de surface, eaux souterraines et sols* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples de sources de contaminants'?' susceptibles de générer les impacts à déclarer dans ce formulaire :

* les risques de déversement accidentel d’hydrocarbures;
* les risques d’altérer la qualité des eaux souterraines;
* l’entreposage de sels et d’abrasifs'?';
* le drainage des eaux de ruissellement'?' en provenance du site et chargées en sels et en abrasifs.
* l’érosion de sols ou la mise à nu des sols.

|  |
| --- |
| [ ]  Je confirme la soumission du formulaire d’impacts ***AM18b – Eaux de surface, eaux souterraines et sols*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Rejets atmosphériques

4.3.1 L’établissement et l’exploitation du CEMS sont-ils susceptibles d’émettre des rejets dans l’atmosphère'?' (art. 18 REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples de sources d’émission atmosphérique à déclarer dans le formulaire d’impacts ***AM18c - Rejets atmosphériques*** :

* les émissions diffuses de particules lors du transfert, de la chute, de la manutention et de l’entreposage des sels et des abrasifs'**?**' à l’extérieur de bâtiments;
* la circulation de machinerie.

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 4.4.

4.3.2 Fournissez le formulaire d’impact *AM18c - Rejets atmosphériques* (art. 18 REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ]  Je confirme la soumission du formulaire d’impacts ***AM18c – Rejets atmosphériques*** dans le cadre de la présente demande. |

 Exigences règlementaires

Consultez l’article 12 du RAA et assurez-vous de démontrer, en remplissant ce formulaire, que les exigences règlementaires sont satisfaites.

* 1. Rejets d’un effluent (eau)

4.4.1 L’établissement et l’exploitation du CEMS génèrent-ils un rejet d’eau dans l’environnement\*, dans un système d’égout ou hors du site (art. 18 REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples de rejets d’eau à déclarer dans le formulaire d’impacts *AM18d —Rejets d’un effluent (eau)* :

* le rejet d’eau d’un système de collecte des eaux;
* le rejet d’eau contaminée par des chlorures, des hydrocarbures et des matières en suspension (MES).

\* Par « rejet d’eau dans l’environnement », on entend tout rejet dans un système de gestion des eaux pluviales'?', dans un fossé, dans un milieu naturel, dans un cours d’eau ou dans le sol, incluant l’infiltration et le ruissellement'?' sur le sol.

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 4.5.

4.4.2 Fournissez le formulaire d’impacts *AM18d – Rejets d’un effluent (eau)* (art. 18 REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Notez que l’article 10 du RNeige précise les conditions de rejet ainsi que des mesures minimales de suivi pour des centres encadrés par une déclaration de conformité. Si le contrôle des rejets proposé diffère de celui mentionné à cet article, les différences ainsi que les raisons de ces modifications doivent être précisées.

|  |
| --- |
| [ ]  Je confirme la soumission du formulaire d’impacts ***AM18d – Rejets d’un effluent (eau)*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Autres impacts environnementaux
		1. L’établissement et l’exploitation du CEMS sont susceptible de générer d’autres impacts environnementaux que ceux listés précédemment. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impacts *AM18e – Autres impacts environnementaux* et le soumettre dans le cadre de la présente demande.

[ ] R [ ] NR [ ] SO

Exemples d’autres impacts à déclarer dans ce formulaire :

* les perturbations de la faune et de la flore;
* les vibrations (ex : travaux de dynamitage);
* la pollution lumineuse.

|  |
| --- |
| [ ]  Je confirme la soumission du formulaire d’impacts ***AM18e – Autres impacts environnementaux*** dans le cadre de la présente demande. |

1. Informations complémentaires sur le projet

Selon les activités composant le projet, des informations complémentaires peuvent être nécessaires pour bien analyser la demande.

* 1. Autre information

5.1.1 Fournissez tout autre renseignement ou joignez tout autre document permettant de compléter votre demande. *(Facultatif)*

Exemples :

* un rapport d’ingénieur;
* une caractérisation des eaux de surface et souterraines;
* un rapport géotechnique avec les résultats des forages;
* une étude hydrogéologique'**?**';
* un essai de pompage;
* des photographies d’ouvrages similaires;
* une étude écologique;
* un programme d’entretien et d’inspection des ouvrages.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Services de professionnels ou d’autres personnes compétentes

6.1 Les services d’un professionnel'?' ou d’une autre personne compétente ont-ils été requis pour remplir le présent formulaire ou pour préparer tout autre document en soutien à ce formulaire (art. 16 al. 1 (3) REAFIE)?

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |
| --- |
| [ ] Oui [ ] Non |

Si vous avez répondu Non, vous avez complété le présent formulaire.

6.2 Joignez un formulaire de déclaration *AM16d -* *Déclaration du* [*professionnel*](https://www.environnement.gouv.qc.ca/autorisations/autorisations-ministerielles.htm) *ou* [*autre*](https://www.environnement.gouv.qc.ca/autorisations/autorisations-ministerielles.htm) *personne compétente* pour chaque professionnel'?' ou personne compétente concernée (art. 16 al. 1 (3) REAFIE).

[ ] R [ ] NR [ ] SO

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

Lexique

**abrasif :** tout mélange de matières granulaires et de sels (art. 2 RNeige).

**atmosphère** : air ambiant qui entoure la terre, à l’exclusion de l’air qui se trouve à l’intérieur d’une construction ou d’un espace souterrain (art. 1 LQE).

**contaminant** : une matière solide, liquide ou gazeuse, un micro-organisme, un son, une vibration, un rayonnement, une chaleur, une odeur, une radiation ou toute combinaison de l’un ou l’autre susceptible d’altérer de quelque manière la qualité de l’environnement (art. 1 LQE).

**eaux pluviales ou eaux de ruissellement** : eaux qui s’écoulent en surface, issues d’une précipitation liquide ou de la fonte de neige ou de glace (art. 3 REAFIE).

**environnement**: l’eau, l’atmosphère et le sol ou toute combinaison de l’un ou l’autre ou, d’une manière générale, le milieu ambiant avec lequel les espèces vivantes entretiennent des relations dynamiques (art. 1 LQE).

**étude hydrogéologique** : étude signée par un ingénieur ou un géologue décrivant, pour un territoire donné, la distribution, la composition et le comportement de l’eau souterraine ainsi que ses interactions avec les formations géologiques, les eaux de surface et les activités anthropiques (art. 3 REAFIE).

**milieu humide** : milieu répondant aux critères prévus à l’article 46.0.2 de la LQE, caractérisé notamment par des sols hydromorphes ou une végétation dominée par des espèces hygrophiles, tel un étang, un marais, un marécage ou une tourbière (art. 4 RAMHHS).

**milieu hydrique** : milieu répondant aux critères prévus à l’article 46.0.2 de la LQE, caractérisé notamment par la présence d’eau de façon permanente ou temporaire, laquelle peut occuper un lit et dont l’état peut être stagnant ou en mouvement, tel un lac ou un cours d’eau et incluant leurs rives, leur littoral et leurs zones inondables (art. 4 RAMHHS).

**plans et devis** : documents d’ingénierie signés et scellés par un ingénieur (art. 3 REAFIE).

**professionnel** : professionnel au sens de l’article 1 du *Code des professions* (chapitre C-26); est également assimilée à un professionnel toute personne autorisée par un ordre professionnel à exercer une activité réservée aux membres de cet ordre (art. 3 REAFIE).

**voie publique** : un chemin public au sens de l’article 4 du *Code de la sécurité routière* (chapitre C24.2) (art. 2 du RNEIGE)